

Débats des Communes

DEUXIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mardi, 29 mai 1906.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

DEPOT D'UN RAPPORT RELATIF AUX CAUSES DE L'ÉCROULEMENT DE LA TOURELLE OUEST.

L'honorable M. CHARLES HYMAN (ministre des Travaux publics) demande à déposer sur le bureau de la Chambre le rapport des commissaires chargés de s'enquérir des causes de l'éroulement d'une partie de la tourelle de l'annexe de l'édifice de l'ouest.

Monsieur l'Orateur, je dépose en ce moment le rapport des commissaires ; on prépare des copies des témoignages qui seront aussi déposées le plus tôt possible, en même temps que les plans et devis.

1re LECTURE D'UN BILL RELATIF AU TARIF DOUANIER DE 1897.

L'honorable M. W. S. FIELDING (ministre des Finances) : J'ai l'honneur de déposer le bill (n° 175) modifiant le tarif douanier de 1897. La Chambre a déjà adopté les résolutions relatives à ces changements et en conformité de ces résolutions je demande maintenant la permission de déposer le bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu une première fois.)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UN RAPPORT.

L'honorable M. GEORGE E. FOSTER : Je renouvelle ma demande au sujet d'une copie du décret ministériel du 2 avril, 1891, relatif aux terres de colonisation et au rapport de M. Rufus Stevenson mentionné dans ce décret. Il est imprimé depuis plus de dix ans et il est enfoui dans les casiers du département ou ailleurs ; il y a près d'un mois que je travaille à me le procurer, sans y réussir. J'ignore si ce retard est prémédité ou non, mais nous sommes à la veille d'un débat très important et j'aurais dû l'avoir depuis quelques jours déjà, pour pouvoir m'en servir. On dirait qu'il est impossible de se le procurer.

Le très honorable sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Je dois expliquer à l'honorable député que ce rapport m'a été adressé et mis parmi mes papiers à mon insu ; dès que j'en ai été averti je l'ai envoyé à l'honorable ministre de l'Intérieur (M. Oliver) pour qu'il le dépose.

EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'honorable M. GEORGE E. FOSTER (Toronto-nord) : Monsieur l'Orateur, la Chambre me rendra ce témoignage qu'il m'arrive rarement de soulever des questions de privilèges. Je suis trop vieux dans le métier, j'ai livré trop de combats pour perdre mon temps à relever tout ce qui se dit ici ou en dehors de cette Chambre, et qui, à mon avis, ne cadre pas avec la vérité. Mais aujourd'hui je crois devoir me départir de cette règle salutaire pour soulever une question de privilège qui intéresse les membres des deux côtés de la Chambre. Je ne me suis jamais plaint des attaques des journaux ; je comprends que c'est un accompagnement nécessaire des luttes politiques, et ici et ailleurs, j'ai toujours accordé à tous mes adversaires entière liberté à ce sujet.

Depuis mon discours sur la question de la "North Atlantic Trading Company" on a pu remarquer, tant dans cette Chambre que dans les journaux, une forte tendance, non seulement à critiquer, mais à défigurer le sens de mes remarques sur cette question et de représenter sous un faux jour certains actes de ma vie publique et de ma vie privée. Les journaux anglais se sont largement prévalu de ce privilège. Ils m'ont prodigué les épithètes et les gros mots, et ont proféré toute sorte d'accusations et d'insinuations, mais sous ce rapport la palme est restée à deux journaux français de la province de Québec, dont la perfidie, la grossièreté et la fausseté ne peuvent être surpassées. Dans ces attaques contre les membres du Parlement il doit y avoir une limite qui ne peut pas être franchie et je demande à la Chambre si je n'ai pas raison de dire que dans le cas actuel, cette limite a été dépassée de beaucoup.

La "Presse" du 26 courant publie un article intitulé "Le Parlement Fédéral" et signé "Blaise" qui est, me dit-on, le pseudonyme d'un jeune homme du nom de Cinq-